

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LE 1^{er} MAI

Depuis deux ans diamantaires et bijoutiers subissent un chômage forcé qui a amené la gêne et parfois la misère au foyer de la plupart d'entre eux.

Aussi il est dur de demander à ceux qui ont en mains un peu de travail de quitter volontairement l'atelier pour toute une grande journée.

Et pourtant l'Internationale Syndicale n'hésite pas à dire à tous :

Faites en sorte que le lundi 1^{er} Mai toutes les usines soient fermées *par votre simple volonté*.

Plus que jamais le 1^{er} Mai 1922 doit être une journée de réflexion et de force unitaire pour la classe ouvrière.

Au moment où tous les puissants sont assemblés à Gênes, le chômage ouvrier du 1^{er} Mai doit signifier :

Entente internationale pour imposer la paix!

Entente internationale pour défendre les libertés acquises !

Entente internationale pour la reconstruction du monde !

Entente internationale contre la réaction et pour l'émancipation des Travailleurs !

possible au Comité de Secours qui leur plaira, pour apaiser les souffrances des millions d'êtres voués à la mort à quelques centaines de kilomètres seulement des pays d'abondance.

A. D.

Dans la Fédération Nationale Ouvrière de l'Industrie de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie

Siège social : 62, rue Mercière, LYON

SUR LE CONGRÈS DE LYON

Le Congrès de Lyon chargé de la réorganisation de notre Fédération a réuni, à la Bourse du Travail de Lyon, le dimanche 2 avril, les délégués des huit organisations suivantes : Horlogers de Besançon, Diamantaires de St-Claude, Bijoutiers de Marseille, Diamantaires de Felletin, Lapidaires de St-Claude, Diamantaires de Thoiry, Diamantaires de Gex et Bijoutiers de Lyon.

Nos camarades diamantaires de Paris et de Nemours, représentés à ce Congrès avec mandat délibératif, y exposèrent tout à loisir leur point de vue particulier et la position de leurs organisations d'une façon qui retint l'attention soutenue de tous les délégués. Car ce fut là le trait caractéristique de cette réunion : une très fraternelle sympathie corporative, qui alla aussi bien à tous nos camarades adhérent moralement mais absents par suite de la crise économique, tels les centres de Valence, St-Martin-de-Valamas, Divonne etc..., — sympathie corporative qui s'étendit surtout, dans les conversations particulières, à ceux qui sont momentanément éloignés de nous par suite des questions de tendances où nos intérêts immédiats ont si peu leur place et aussi à ceux qui, éloignés sans quelquefois bien se rendre compte des raisons et des conséquences fâcheuses pour tous de leur éloignement, souhaitent avant tout et nous en ont manifesté le désir de voir se terminer l'agitation actuelle, ce qui fut bien le vœu sincère de tous les congressistes présents.

Devrons-nous donc sentir longtemps encore le fouet de la nécessité pour aboutir à ce résultat ?

Sitôt après l'ouverture du Congrès, la prise de contact des délégués, la constatation des organisations représentées, un rapide examen financier et un approfondi historique de la scission cause de cette rencontre, amena l'heure du déjeuner maintenant réunis les camarades à la même table, ce qui permit aux camarades lyonnais d'affirmer ainsi leur attachement à l'œuvre fédérale et confédé-

rale, à nos camarades des différents centres et surtout à notre vieux ami à tous, à Calveyrac, l'honneur de la corporation, délégué par la C. G. T. pour présider nos assises.

A la reprise des travaux, nos amis diamantaires de Paris exposèrent le point de vue autonomiste. Tous les délégués donnèrent leur opinion et, chose remarquable, se trouvèrent d'accord dans les conclusions apportées pour reconnaître les méfaits de l'esprit de sectarisme, d'intolérance et de dénigrement qui trop souvent prime dans les façons de dire et de faire chez les syndiqués trop imbus de l'esprit de tendance.

Il est bien apparu, bien que les vues apportées par les diamantaires parisiens partent d'un bon sentiment et d'un désir très louable d'unité corporative et fédérale, que leur apport comme indications d'action ou d'attitude à prendre devant les agissements du Comité Fédéral dissident, agissements qu'ils réprouvent comme nous, était plutôt faible.

Que fallait-il donc faire d'autre que ce que nous avons fait ?

Quelle pouvait être, devait être notre attitude devant les faits ?

Et aucune réponse n'est venue, sauf celle de réclamer et d'attendre la convocation d'un Congrès Fédéral, chose difficile d'espérer étant donné l'esprit du Comité Fédéral dissident à ce moment.

Malgré tout, une détente manifeste des esprits s'est montrée chez les uns et les autres.

Le nouveau Comité Fédéral de Lyon aura le souci de rester sur le terrain de la courtoisie, des convenances, du respect mutuel et des décisions prises.

Examions rapidement les décisions adoptées par le Congrès.

Choix de Lyon comme siège fédéral avec Triverry comme secrétaire. Le Conseil fédéral désignera un trésorier et fixera l'indemnité à allouer pour le travail du secrétaire. Il étudiera les possibilités d'indemnité au centre de Besançon conformément aux indications du Congrès.

Pour la rentrée en possession des fonds fédéraux, sur proposition de St-Claude, le Congrès donne mandat au secrétaire de faire appel à la seule conscience et probité des dissidents pour le partage de l'avoir fédéral au prorata des cotisations versées en 1921.

Ainsi que le demandaient les diamantaires de St-Claude, le projet de fusion sera étudié par les organisations qui auront à se prononcer dessus dans l'année, par voix de référendum.

Nous nous permettons ici, sans vouloir influencer leur façon de voir, d'attirer l'attention de tous sur ce point particulièrement délicat au point de vue bijouterie et orfèvrerie.

POUR LE PEUPLE RUSSE

La Solidarité des Ouvriers Diamantaires

Listes précédentes.....	2.726	25
2 ^e Souscription des Ouvriers diamantaires de Versailles (direction et personnel).....	387	50
Verney Francisque, St-Claude.....	1	"
Vuillerme Paul, —	10	"
Vuillerme Marcel, —	10	"
Janvier Jules, —	10	"
Mermet Henri, —	10	"
Michaud Louis, —	10	"
Mermet Adonis, —	5	"
Dalloz André, —	5	"
Anonyme (Un collecteur) —	2	"
Mathieu Jules, —	5	"
Total.....	3.178	75

**

Merci à tous nos camarades pour leur esprit de solidarité humaine en faveur d'un peuple réduit à une famine telle que les actes de cannibalisme y deviennent de plus en plus nombreux. Devant une telle détresse, nous n'hésitons pas à faire appel aux patrons et négociants diamantaires pour leur demander de souscrire aussi de tout cœur et le plus

Comité Fédéral du 15 Avril 1922

La séance est ouverte à 15 heures.

Présents : Béal, Brachet, Defougères, Deplace, Fontenau, Lafaud, Laguin, Saniel, Tochon-Verdollet, Trivery.

Délégué à l'ordre : Fontenau.

Bureau. — Le Comité forme son Bureau : Trivery, *secrétaire* ; Tochon, *secrétaire-adjoint* ; Brachet, *trésorier* ; Saniel, *trésorier-adjoint*.

Appel aux corporants. — Le Comité après examen décide de faire un appel à l'union sur le terrain corporatif et professionnel. Le secrétaire est chargé du nécessaire. L'appel sera adressé à tous sans distinction de tendance ou de position.

Dépôt des fonds au M. D. G. — Les fonds en mains du secrétaire seront déposés au M. D. G. des Coopératives sur un livret à vue. Les signatures du secrétaire et du trésorier seront nécessaires pour les retraits.

Indemnités au secrétaire. — La situation des frais du secrétaire est réglée après examen et discussion. Il lui est alloué une somme de 30 fr. pour sa représentation au C. C. N. (3^e journée), 100 fr. pour son travail comme secrétaire provisoire et 200 fr. par mois à partir du 2 avril, date définitive de son entrée en fonction. Le Comité fédéral lui vote 30 fr. à titre d'indemnité pour les Congrès des 2, 3 et 4 avril.

Fusion. — Le Comité fédéral prend connaissance du rapport sommaire donné par le secrétaire. Il attendra la réponse des diamantaires de St-Claude, ainsi que celle de la Fédération des Métaux, aux renseignements demandés, pour se prononcer sur le questionnaire projeté.

Correspondance. — Lecture est donnée de la correspondance fédérale et confédérale reçue à ce jour. Le Comité fédéral, après lecture de la lettre de Besançon et vu les indications du Congrès, décide d'allouer provisoirement une indemnité mensuelle de 50 fr. à ce centre. Il se réserve d'examiner à nouveau cette situation lorsque les comptes fédéraux seront établis définitivement.

Pour le journal *Le Peuple*, le Comité fédéral pensant que la propagande a dû être faite directement par les U. D., passe à l'ordre du jour. Le secrétariat fera le nécessaire pour les centres en sommeil.

Bulletin. — La situation est examinée. Une demande de tribune est faite au « Bulletin Diamantaire ».

La séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire, TRIVERY.

* *

APPEL

à tous les Ouvriers et Ouvrières
de notre Industrie

A son entrée en fonction, le Comité fédéral a cru bon, pour marquer les sentiments qui l'anime envers tous les ouvriers et ouvrières des différents métiers de notre industrie de la Bijouterie, d'adresser cet appel qui est aussi un cri d'alarme et a droit, à ce titre, d'être entendu et compris par tous.

Ouvriers, ouvrières, quelles que soient nos idées, nos opinions, nos tendances, quelle que

soit notre appréciation sur les faits, les choses et les hommes qui touchent au mouvement ouvrier, il est un devoir que nous devons nous rappeler à nous mêmes chaque jour, surtout chaque fois que nous avons à formuler un jugement sur ces faits, ces choses ou ces hommes : Jamais nous ne devons être des sectaires, jamais nous ne devons manquer d'indulgence, jamais nous ne devons oublier le souci des possibilités et des impossibilités d'action et de réalisation de l'heure présente.

Le désir d'union doit être, pour nous tous, une pensée commune.

Pour cela sachons nous placer au dessus du sectarisme qui rétrécit notre clairvoyance et tenons nous éloignés du fanatisme qui porte aux violences inutiles de langage ou à l'abandon de toute action lorsque cette dernière déçoit certaines ambitions immédiates.

A tous, à toutes, nous disons :

N'oublions pas que le syndicat est fils de l'antique corporation et que nombreux sont ceux qui ne comprennent encore l'union des forces ouvrières que sur le terrain du métier, de l'atelier, de l'usine et ne connaissent du syndicalisme et de ses possibilités que ce qu'ils voient d'immédiat autour d'eux.

Est-ce que ce syndicat de camarades, amical, familial et aussi lien qui nous rassemblait dans notre vieille Fédération ouverte à tous nos corporants dans des conditions si sympathiques, nous ne le verrons plus ?

La paix syndicale et fédérale est elle à jamais perdue pour nous ?

Allons nous revoir les scènes du compagnonnage où la rencontre de compagnons de rites divers était non signe de joie mais batailles toujours entraînant parfois au meurtre ?

Non, cela ne sera pas. Notre Congrès de Lyon crie à tous : Assez ! Assez ! C'est meurtre et crime également de prononcer des paroles de division. Que les bruits de discorde s'éteignent ! Conservons chacun, si nous le voulons, nos vues, nos philosophies distinctes, mais ayons avant tout l'intelligence de reconnaître que le plus clair résultat des déchirements apportés de l'extérieur dans la classe ne font que trop le jeu des maîtres et des dirigeants. A ceux qui en douteraient nous disons : Lisez les journaux patronaux de la Bijouterie.

Rallions donc en masse nos organisations. Surveillons en la marche et travaillons, dès à présent, à préparer nos revendications de manière que quand le travail reprendra, le patronat trouve devant lui les organisations ouvrières au moins unies pour la défense des salaires, des huit heures, des tarifs et contrats, des apprentis et de tout ce qui nous regarde et dont nous avons la charge.

Le Comité fédéral espère que tous vous saurez retrouver le chemin de la Fédération puisque tous vous le connaissez pour l'avoir suivi longtemps. Tous nos syndicats y ont conservé leur place, et nous vous y attendons dans la certitude de notre droit commun de l'intérêt syndicaliste et professionnel.

La majorité de nos syndicats s'est retrouvée au Congrès de Lyon. Quand aurons nous la joie de vous annoncer que la famille est complète et que la Fédération de la B. O. H. est prête à marcher de l'avant dans le même esprit revendicatif qui a présidé à sa constitution ?

Que renaisse donc entre nous la confiance mutuelle, la concorde et l'union pour une collaboration étroite dans un esprit de fraternelle sympathie.

(Lyon le 15 avril 1922).

Le Comité Fédéral.

Nos camarades horlogers et surtout diamantaires ont su — et c'est tout à l'honneur de leur esprit de prévoyance — établir des rapports corporatifs solides, soit régionalement, nationalement et internationalement.

Nous, joaillers, orfèvres, bijoutiers, châniestes etc., n'avons trouvé jusqu'ici que dans l'existence, très précaire c'est vrai, d'une Fédération d'Industrie de la B. O. H. les moyens d'avoir les quelques bribes de relations interrégionales, nationales et internationales. Relations très insuffisantes, mal coordonnées, irrégulières et cahotées. Nos militants fédéraux ayant été surtout entraînés vers une action plus générale, indispensable certes si on garde son utilité au point de vue propagande de l'idée syndicale mais, il faut le constater, d'un rendement corporatif trop nul, dans tous les cas manifestement insuffisant.

Nous l'avons bien vu tous, en 18 et 19, pour les discussions des salaires. Des renseignements précis nous eussent été précieux venant de nos différents centres, et les actions engagées un peu partout eussent pu et dû être menées à de meilleures fins avec l'obtention de résultats moins alléatoires ou moins précaires que ceux obtenus et dont il reste peu de chose si l'on ne considère que les situations admises par le patronat.

Il y aura donc un référendum sur cette question de la fusion. Question grosse de conséquences, que nous ne voudrions pas voir solutionnée à la légère sans avoir, auparavant, examiné la situation qu'elle peut nous créer.

Dans la période de protectionnisme outrancier et aveugle que traverse le monde économique, nos dirigeants peuvent être tentés de sacrifier une industrie à une autre. Nous l'avons déjà vu, et un simple décret du Commerce suffit pour cela. Nous aurons donc besoin de bien connaître et de voir très clair avant de déterminer nos votes sur cette question.

En tout cas, il nous apparaît déjà qu'un premier geste serait nécessaire au lendemain de l'acceptation de la fusion. Ce serait, à notre tour, l'obligation de création d'une « Union Française de la Bijouterie-Orfèvrerie », probablement dans les mêmes conditions, certainement pour les mêmes motifs que ceux pour lesquels nos camarades diamantaires viennent de renforcer leur Union Française, c'est-à-dire pour des fins purement corporatives.

Telle aussi celle que nos amis horlogers désirent à cheval sur la frontière franco-suisse.

Telle également celle des horlogers-rhabilleurs, fondée à Lyon il y a deux ans.

Mais je suis certain que nous saurons faire la part des désirs et des véritables besoins, celles des réalités et des possibilités. Trop de bienveillance mutuelle, trop de souci des intérêts généraux et supérieurs du mouvement ouvrier se sont affirmés à ce Congrès — qui fut par cela même aussi équitablement corporatif que syndicaliste et nous changea tout de même des réunions et des meetings de ces temps derniers — pour que nous n'ayions pas la certitude d'arriver, à force de volonté sincère, après un examen approfondi et en ajoutant peut-être quelques étapes de plus, à créer l'organe nouveau et complet nécessaire à la marche d'une industrie qui présente, en ses différentes parties, certaines connexions d'intérêts et qui, dans son ensemble, veut aller elle aussi vers toujours plus de bien être et plus de liberté.

TRIVERY.

Nota. — Le Comité Fédéral va mettre à son ordre du jour l'étude du questionnaire sur la proposition de fusion.

CHEZ LES DIAMANTAIRES

Congrès de l'Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires

Tenu à LYON, Salle de la Bourse du Travail, les 3 et 4 Avril 1922

Première Séance

Le Congrès est ouvert par le secrétaire de l'*Union Franco-Suisse* qui, sans préambule, fait procéder à la désignation du Bureau. Sont élus : Tillou Gaston, président ; Defougères Paul, *assesseur*.

En ouvrant la séance, le camarade Tillou rappelle le but du Congrès et en détermine la besogne. Il est décidé que le Bureau sera renouvelé à chaque séance et, de suite, les mandats des délégués sont validés.

Organisations représentées

Saint-Claude : Ville Léon, Defougères Paul ;

Paris : Tillou Gaston, Bornet Georges ;

Thoiry : Léger Aristide ;

Nemours : Bonnay Henri ;

Gex : Defougères Paul ;

Taninges : Danrez Arthur ;

Felletin : Mately Louis.

Puis Danrez, secrétaire, a la parole pour rapporter sur la vie de l'*Union* depuis sa fondation.

RAPPORT MORAL

de l'Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires

L'*Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires* a été fondée dans une conférence des Syndicats diamantaires de ces deux pays tenue à Genève le 7 juin 1914.

Au Congrès de l'*Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires* tenue à Anvers au cours de la dernière semaine d'octobre 1913, il avait été voté à l'unanimité — sauf les mandats des délégués français qui n'avaient pas voulu prendre part au vote — le vœu suivant présenté par le camarade Henri Polak, président de l'A. U. D.

« Le Congrès émet le vœu le plus véhément pour que les syndicats locaux français fusionnent en un Syndicat National et charge le Bureau International de convoquer au plus tôt un Congrès de Diamantaires français afin d'arriver à la création d'une Union Centrale ».

Le vote de cet ordre du jour avait été précédé d'un débat assez vif au cours duquel la thèse syndicale du centralisme avait été opposée à la thèse fédéraliste et surtout à la définition de cette dernière thèse qui, sous prétexte de la sacro-sainte autonomie locale, épargne les forces corporatives en permettant la création de syndicats minuscules, sans autorité morale et matérielle et non tenus à consulter le baromètre donnant l'état de hausse ou de baisse de la situation industrielle et commerciale avant que de déclencher des mouvements locaux entraînant à des grèves désordonnées et vouées à l'insuccès ou à l'exploitation de la solidarité nationale ou internationale.

Partant de cette critique en partie justifiée, le Congrès d'Anvers semblait vouloir exiger de la France la réunion de toutes nos organisations en un seul Syndicat National fortement centralisé.

Tour à tour les délégués français s'élèveront contre cette prétention. Tout en reconnaissant ce qui, dans la critique adverse, était justifiée, ils tinrent à défendre la thèse du fédéralisme

syndical français qui n'a jamais exclu la nécessité du renforcement du mouvement ouvrier par la coordination des organisations corporatives et le paiement de cotisations élevées. Et ils opposèrent l'idée de la création d'une Union fédérale diamantaire à celle d'un Syndicat National par trop centraliste.

Le vœu rappelé ci-dessus n'en fut pas moins voté par tous les autres délégués.

C'est donc en application de cette décision internationale que fut réunie la Conférence de Genève.

Là étaient représentées les organisations de Paris, Nemours, Thoiry, Gex, Taninges, Divonne, Felletin, Saint-Claude et Genève.

Le Bureau International de l'A. U. D. était aussi représenté par Polak, Van Berckelaer, président et secrétaire, par les deux permanents français et par un délégué de la Fédération métallurgique allemande invité à la Conférence pour y représenter les ouvriers diamantaires et l'organisation centraliste de ce pays.

Lefèvre, secrétaire de la Fédération Nationale de la Bijouterie française, était présent.

Une réunion du Bureau International ayant précédé la Conférence et au cours de laquelle un projet d'union fédérative des diamantaires français et suisses déposé et soutenu par les deux permanents français avait été adopté, le vœu impérieux de centralisation voté au Congrès international d'Anvers put recevoir en partie satisfaction sans sacrifier complètement la volonté de décentralisation administrative et d'initiative locale des syndicats français et suisses.

A la lumière de la discussion, tous les délégués présents furent bientôt persuadés de la nécessité de donner plus d'homogénéité au mouvement diamantaire français et suisse. Tous comprirent les raisons profondes de l'appel fait par l'A. U. D. en faveur d'une coordination réelle et organique de l'action syndicale diamantaire.

Quelle était la situation diamantaire à ce moment ? Nous ne saurons mieux la rappeler qu'en mettant sous les yeux des diamantaires de 1922 le discours prononcé par le Président de notre A. U. D. à l'ouverture de la Conférence qui a fondé l'*Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires*.

Que nous dit Polak ? Voici :

..... Autrefois la production des bruts fut exclusivement entre les mains d'un Syndicat de Londres, détenteur unique de la production des mines de l'Afrique du Sud. Il était alors facile de tenir compte de la capacité commerciale du marché du taillé et en vue de celle d'une réglementation des forces ouvrières à fournir. Dans ces derniers temps, tout cela a changé du tout au tout. L'élargissement dans la production des bruts, au lieu de nous apporter un mieux-être, nous a été, au contraire, fatal par suite des manigances d'influences malfaisantes et cupides.

A Anvers nous avons appris que depuis cette augmentation de matières premières, on a vu s'étendre notre métier sur 15 à 20.000 ouvriers dont 4.000 seulement appartenant à l'une de nos organisations. A St-Claude et

dans le Jura également, vous avez eu à lutter contre ce que nous appelons le clandestinisme, de même qu'en Amérique, en Allemagne et même à Amsterdam, bien que dans ce dernier centre dans des proportions très réduites, grâce à la force de l'A. N. D. B. Nous constatons donc une surabondance de forces ouvrières nouvelles d'un côté et d'un autre un trop plein de matières premières.

Lorsque les gisements diamantaires furent découverts au Sud-Ouest de l'Afrique allemande, le gouvernement de ce pays ne pensait nullement à une limitation de la production, car c'était pour lui-même une question politique. On avait, en Allemagne, besoin d'argent pour l'armée, la flotte et les colonies, juste au moment de la découverte des sables diamantaires. C'était là, une belle occasion de démontrer aux récalcitrants les biensfaits de l'impérialisme pour la mère-patrie.

C'est ainsi que nous avons vu le diamant brut qui avait été un article rare, à plusieurs points de vue, augmenter depuis cinq ans, jusqu'à une production de plus de cinq millions de carats. En ajoutant à cela que cette masse énorme était en grande majorité composée de mélange et que, par la suite, le mélange s'était depuis amassé à Londres également, on aura une idée du déséquilibre du marché.

L'exploitation gouvernementale directe, en Allemagne, n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, il s'était créé à Anvers un Consortium pour le monopole des diamants allemands. Par suite du mauvais état du marché, pendant sa gestion des bruts allemands, ce Syndicat anversois resta avec d'énormes quantités de bruts invendus, et c'est alors que ces messieurs formaient le projet de créer une industrie à côté de la nôtre. L'industrie rurale fut créée en Belgique dans des conditions les plus onéreuses pour nous, grâce à l'aide du clergé représenté dans le groupe des « Aumôniers du Travail ».

Cette congrégation fonda deux écoles professionnelles à Anvers et en province et des ateliers en nombre surgirent en Wallonie, ainsi que dans les Flandres. Les prêtres conseillèrent aux parents d'envoyer leurs enfants sur le diamant et la conséquence de tout cela fut la création d'une industrie de la plus malsaine concurrence.

Le marché du taillé, néanmoins, n'allait pas davantage que le marché du brut et, voyant leurs stocks s'augmenter de jour en jour, ces messieurs du Consortium d'Anvers concurent le projet de faire tailler eux-mêmes dans les ateliers de clandestins. Ils avaient ainsi deux avantages : 1^o Le brut à choisir et aux prix impossibles à obtenir par tout autre industriel ; 2^o Les tarifs scandaleux des clandestins. Mais la clientèle régulière des bruts d'Anvers voyant qu'il lui était impossible de faire tailler dans ces conditions, n'acheta plus de brut non plus.

Dans cette pénurie de travail et avec ces vérités acquises, on dut à Amsterdam, aussi bien qu'à Anvers et à St-Claude, faire des concessions importantes de diminution des salaires qui, cependant, n'empêchèrent pas le chômage de s'intensifier.

A Amsterdam, nous n'avons jamais eu une semaine comptant moins de 1.000 chômeurs en 1911. Mais depuis un an et demi nous avons un minimum de 2.000 chômeurs par semaine et même, au début de cette année (1914), pendant cinq semaines, 5.000.

Vu cette situation, nous avons, à Anvers, décidé de changer de tactique et d'organiser les ouvriers qui, bien que malgré nous, n'en sont pas moins devenus nos collègues et des-

quel à présent il nous faut faire des camarades. Cette action est d'autant plus nécessaire que le clergé belge ne reste pas inactif et essaie déjà de les organiser dans des associations catholiques. C'est à nous de faire en sorte que ces diamantaires ne tombent pas entre les griffes des prêtres.

Depuis ces dernières semaines, les diamants allemands sont en vente au Syndicat de Londres, ils ont été enlevés au Consortium anversois, ce qui veut dire qu'au moins le marché ne sera plus trouble par cette concurrence la plus irrégulière et illicite.

Ce qui n'empêche que ces messieurs, à Anvers, détiennent encore un stock de brut d'un demi million de carats invendus, tandis que la combinaison anglaise a reçu comme premier envoi 200.000 carats indépendamment de sa collection de brut propre. Il n'y aurait, en tout cela, pas un danger si l'on savait ce que le Consortium anversois pense faire de ses marchandises invendues.

La semaine prochaine se tiendra à Londres une Conférence des délégués des propriétaires miniers et ce fait démontre suffisamment que tout le monde est d'accord sur ce principe qu'une limitation raisonnée de la production est indispensable. De ce fait il peut sortir une situation plus saine pouvant nous faire espérer que de meilleurs moments sont proches : mais afin de profiter de cette amélioration éventuelle, il faut que nos organisations soient solides et prêtes à la résistance. A Amsterdam et à Anvers, on travaille continuellement à la consolidation des organisations et bien que vos syndicats soient sur pied, ils n'ont cependant pas assez de puissance pour pouvoir attendre avec tranquillité l'action propice.

Voilà pourquoi le Congrès d'Anvers avait insisté afin que les syndicats français et suisses se fortifient réciproquement.

A la réunion du Bureau International d'hier, Danrez et Le Guéry ont déclaré que vous étiez, à part quelques observations, prêts à suivre le vœu exprimé à Anvers. Nous pouvons donc faire vite et bien aujourd'hui et, ainsi, les délégués pourront rentrer dans leurs centres avec la satisfaction du bon travail accompli.

Le Bureau International tient encore une fois à déclarer expressément que l'A. U. D. fera tout ce qu'il est possible afin de contribuer matériellement et moralement à la consolidation de votre organisation nouvelle. Aucune peine ne sera trop grande pour défendre vos intérêts auxquels se rattachent ceux de tous les ouvriers diamantaires, leur bien-être et l'état de l'industrie.

Le discours du président de notre organisation internationale reflétait bien la situation de 1914. En France et en Suisse le marasme de notre industrie se faisait sentir comme à Amsterdam. Le chômage partiel atteignait un certain nombre d'ouvriers et nous sentions venir le jour où, à nouveau, il faudrait subir l'attaque patronale contre les conditions de tarification et de réglementation des heures de travail non encore unifiées partout mais déjà établies d'une façon plus harmonique que dans les temps d'inorganisation. D'autre part, les résultats incontestables (unification partielle des tarifs, élévation et unification de la cotisation syndicale des centres de province, application de la semaine de 48 heures) déjà obtenus grâce à la propagande et au lien moral créé par l'action des permanents de l'A. U. D., montraient bien que plus resserré serait le lien unissant entre eux les syndicats locaux, plus unitaire serait le mouvement diamantaire et partant plus puissant dans la

défensive comme dans les possibilités revendicatives.

Cependant un point fut soulevé dès le début de la Conférence de Genève : celui de la situation des diamantaires fédérés corporativement en face de la « Fédération Nationale de la Bijouterie ». Nos camarades de Divonne se demandaient si la nouvelle « Union Dia- mantaire » ne semblait pas vouloir remplir une tâche qui eut dû être remplie par la Fédération de la Bijouterie. Cette question très judicieuse fut une occasion de plus pour marquer notre attachement à l'organisme national confédérant les diamantaires français ; mais elle permit aussi de faire comprendre que le mouvement diamantaire ne devait pas retarder sa propre consolidation défensive jusqu'au jour encore lointain où les syndicats bijoutiers seraient en état de le suivre dans cette voie.

Et l'accord se fit sur l'« Union Franco-Suisse » à laquelle il fut donné comme but : « Unir moralement et matériellement les organisations des diverses branches de notre industrie dans le but de maintenir les salaires en rapport avec les nécessités de la vie, procurer du travail à ses membres par voie de renseignements, établir une homogénéité complète entre tous les Centres, en un mot réaliser une unité directrice de vues pour le soutien des intérêts professionnels des ouvriers diamantaires ; travailler intercorporativement à l'éducation et à l'élévation du niveau moral des travailleurs pour les rendre aptes à s'émanciper économiquement de l'exploitation des intermédiaires ».

Des règles administratives furent prévues pour éviter les mouvements de grève irréfléchis et pour assurer l'entente complète de tous les syndicats dans l'action corporative.

L'avoir de l'« Union » devait servir d'abord à assurer les frais de propagande et d'administration puis au soutien des conflits engagés régulièrement.

Voyons maintenant la vie de l'« Union Franco-Suisse » de sa fondation à aujourd'hui.

Confié à l'un des deux permanents français de l'A. U. D., le Secrétariat de l'« Union Franco-Suisse » commença immédiatement sa besogne. Il est nécessaire de rappeler que la Conférence de Genève avait bien arrêté définitivement le texte des statuts de l'U. F. S. O. D., fixé la cotisation mensuelle à 1 fr. 20 par membre avec défaillance de 30 centimes pour chaque semaine de chômage, décidé que le siège social serait Saint-Claude, mais qu'elle avait omis de nommer le Secrétaire. Ce dernier, le camarade Danrez, fut donc désigné après la Conférence par un référendum syndical qui, pour créer de suite un fonds de caisse, décida aussi que la cotisation serait payée avec effet rétroactif au 1^{er} Mai 1914.

Ce référendum fut provoqué par une circulaire en date du 11 juin 1914.

En fin de séance de la Conférence de Genève, la situation des deux permanents français de l'A. U. D. avait été précisée au point de vue international : Tous les deux restaient salariés par l'A. U. D. au titre de propagandistes ; mais la France et la Suisse n'ayant droit qu'à un seul représentant au sein du Bureau international, le camarade Le Guéry reçut le mandat de titulaire tandis que Danrez assisterait aux séances du Bureau à titre consultatif.

De ce fait l'« Union Franco-Suisse » était assurée de ne pas avoir à salarier son secrétaire avant un nouveau Congrès international ; mais elle fut avisée par le Président de l'A. U. D. qu'il s'agissait pour elle de prévoir

le moment où toute la charge de la propagande française et suisse lui incomberait.

Comité Administratif

C'est le 3 juillet 1914 que, conformément aux statuts, l'Assemblée générale du Syndicat de Saint-Claude procéda à la désignation des membres du C. A. de l'U. F. S. O. D. Furent élus les camarades Liasse François, Gauthier Louis, Millet Auguste, Delavenna Louis, Gay Gaston, Bourgeois Lucien, Millet Fernand, Devaux Ernest et Dalloz Ernest.

Organisation Administrative

Entre temps le compte-rendu détaillé des débats de la Conférence de Genève fut publié dans le Bulletin de la Bijouterie de mai publié fin juin 1914.

Puis chaque syndicat reçut un exemplaire des statuts de l'« Union » ainsi que des imprimés (Bordereau de cotisations) devant faciliter la tâche mensuelle des divers trésoriers ayant à envoyer la liste complète de tous leurs membres, avec l'inscription en regard de chaque nom de la cotisation versée et des semaines de chômage ou de maladie subies par les syndiqués.

Des timbres de caoutchouc pour le pointage furent aussi adressés à tous.

Tout cela pour permettre un contrôle régulier et facile des versements effectués à l'« Union » par chaque syndicat et aussi pour donner au secrétariat la possibilité de suivre chaque mois l'évolution du chômage dans chaque centre — renseignements-statistiques du plus grand intérêt pour l'étude des possibilités de revendication.

Tout cela fut expliqué et réclamé par circulaire le 22 juillet 1914.

Malheureusement, depuis le début de juin, la crise de chômage signalée à la Conférence de Genève par Polak, s'intensifiait en France et en Suisse. Gex signalait que les négociants exigeaient un rabais de 10 %. C'était ou l'acceptation impossible pour l'organisation ou la fermeture des ateliers. Felletin déjà avait arrêté. Paris était en plein marasme. Nemours, Thoiry n'avaient pas une meilleure situation. A Genève les maisons Dreyfus et Vernain-Muller affichaient un rabais de 5 %. Et la Fédération des Coopératives, souffrant particulièrement du chômage et qui avait tenu un Congrès à Thoiry le 5 juillet, devait apporter tout son appui à l'organisation syndicale pour résister au rabais réclamé impérativement par les négociants occupant sous-traitants et coopératives. Et puis l'atmosphère internationale s'alourdisait de plus en plus : Les débuts de notre « Union Franco-Suisse » devaient s'en ressentir.

Poursuivant notre tâche cependant, une tournée de conférences était envisagée dans tous les centres pour la fin du mois d'août. Date était prise d'accord avec le camarade Polak. Chacun se réjouissait du bon travail de réconfort et de propagande auquel le président de l'A. U. D. allait s'atteler en France et en Suisse. Mais l'« Union » avait compté sans l'orage déchaîné le 1^{er} août 1914 sur le monde entier par la folie de tous les impérialismes.

Et c'est pour cela que trois seules organisations : Saint-Claude, Gex et Taninges, versèrent, à leur « Union Franco-Suisse », les cotisations réclamées en 1914.

La Vie de l'« Union »

Le 2 août 1914, avec son décret de mobilisation générale, fut le signal d'un arrêt quasi-complet de la vie industrielle et de la vie

syndicale. Il n'était plus question de chômage. C'était la guerre avec le départ de tous les diamantaires valides. C'était la guerre avec certaines frontières fermées et l'impossibilité de travailler dans l'industrie du diamant.

Il s'agissait cependant de connaître exactement la situation des centres tant au point de vue syndical que travail. Cela fit l'objet d'une circulaire en date du 27 août 1914. L'*« Union »* voulait rester en rapport avec les diamantaires restés au pays. Et voici les réponses :

Paris. — Le Guéry écrit fin août que le centre parisien est à plat. Et c'est une jeune fille, la camarade Corbet, qui avise l'*« Union »* que tous les ateliers sont fermés, que Le Guéry, Boucher, Diébold sont à nouveau mobilisés. Mais un Conseil provisoire de cinq membres est élu pour organiser la solidarité. Et ces nouvelles sont du 2 septembre 1914.

Divonne. — Au 31 août, les 9/10 des ouvriers sont mobilisés. Tout est arrêté, mais les archives et la caisse de l'organisation sont en lieu sûr. Le secrétaire, notre ami Léon Millet, est parti dès le deuxième jour avec le trésorier.

Taninges. — Le 3 septembre tout est arrêté. Le secrétaire Coppel, en congé, donc déjà blessé, s'occupe du syndicat.

Felletin. — Arrêt complet au 3 septembre. Gounod, le secrétaire, n'est pas mobilisable, mais il annonce déjà 3 blessés à la Coopérative.

Saint-Claude. — Le syndicat a vu mobiliser ses secrétaire et trésorier. Dès le 1^{er} septembre cependant, l'organisation renouvelle son Bureau, complète son Conseil syndical, désigne des contrôleurs pour rapporter sur la situation financière et les comptes qu'a dû abandonner le trésorier. Puis le Syndicat interrompt les secours de maladie et décide que si quelques ouvriers travaillent partiellement, ils devront acquitter une cotisation proportionnée à leur temps de travail.

Le Secours du *Sou du Soldat* est maintenu pour le troisième trimestre 1914. Les versements ultérieurs devront être faits sur avis de l'Assemblée générale. Ils ont été effectués durant toute la guerre.

Le Syndicat décide de participer aux œuvres de solidarité : Soupes populaires et ouvroir en faveur des soldats.

La vie industrielle complètement arrêtée va reprendre.... pour quelques semaines seulement. Il s'agit de terminer le travail en mains à la déclaration de guerre.

— Des autres Centres, aucun renseignement.

Le Secrétariat de l'*« Union »* ne cesse pas de correspondre et de renseigner tous les syndicats. Il maintient les relations avec le siège de l'A. U. D. Amsterdam signale que là aussi le travail est arrêté.

Enfin, le 29 novembre 1914, mobilisé à son tour, le secrétaire adresse une nouvelle circulaire adjurant chaque syndicat de maintenir leur administration en renouvelant de suite les fonctionnaires au fur et à mesure des départs. A ce moment encore tous les Centres sont mis au courant de la situation générale du métier.

Est-ce qu'après la mobilisation du secrétaire la vie de l'*« Union »* a été arrêtée ? Pas du tout. Le Secrétariat a continué à fonctionner avec des moyens de fortune, mais pendant toute la guerre les organisations ont été tenues au courant de la situation par le secrétaire mobilisé : Plus de 300 lettres, circulaires ou rapports ont été envoyés par lui à l'A. U. D.

et aux divers syndicats, du 39 novembre 1914 date de son départ, au 26 février 1919, date de sa démobilisation. C'est dire que la guerre n'a pas empêché le Secrétariat de l'*« Union »* de maintenir la liaison entre toutes les organisations adhérentes. Et il est possible d'ajouter que cette liaison n'a pas été inutile, car non seulement elle a été un réconfort pour les administrateurs restés en fonction mais d'une utilité incontestable pour guider l'action revendicatrice des syndicats dès que le travail eut repris un peu d'activité là où il y avait encore un certain noyau d'ouvriers.

Le paiement de la cotisation syndicale ayant été supprimé momentanément par la plupart des organisations, le Secrétariat de l'*« Union »*, avisé, a plusieurs fois exercé une pression morale sur les syndiqués pour les rappeler à une conception plus nette de leurs devoirs. D'autre part, à chaque permission, le Secrétaire a demandé qu'une Assemblée syndicale soit convoquée à St-Claude. C'est ainsi qu'il a pu assister à l'Assemblée du 5 janvier 1916 où fut décidée une amnistie générale et la reprise de la perception des cotisations.

Une tournée de réunions corporatives fut faite dans tous les centres par le camarade Le Guéry en février 1916. Cette tournée coïncidait avec une reprise d'activité dans l'industrie et le commerce diamantaires. Aussi fut-il conseillé, à l'Assemblée générale du Syndicat de St-Claude, tenue le 19 février 1916, par Le Guéry et le secrétaire de l'*« Union »* en permission, d'envisager la présentation d'une demande d'amélioration de la tarification après toutefois s'être assuré d'une réorganisation effective de l'organisation.

C'est partant de cette idée qu'une demande d'augmentation de 10 % fut formulée le 2 mars 1916 par la Chambre Syndicale de St-Claude. Augmentation accordée par tous les patrons de la place sur revendication énergique en réponse à une offre transactionnelle de 5 %.

Augmentation obtenue aussi dans certains autres centres à la suite des renseignements donnés par l'U. F. S. O. D.

Dans la même époque, une action heureuse est menée auprès du Gouvernement français pour obtenir du Gouvernement anglais la liberté d'importation du boort en grains, plus sûrement contrôlable par l'ouvrier que le boort pilé susceptible de falsification.

En même temps Paris travaillait à l'unification de sa tarification de débrutage.

Puis, toujours dans la même année, Saint-Claude qui est le seul centre de province ayant repris une activité proportionnée à la reprise des affaires, obtient au 1^{er} octobre une nouvelle augmentation de 10 % demandée grâce aux renseignements dus à la liaison organique de tous les centres diamantaires.

A nouveau le 7 novembre 1916, le secrétaire de l'U. F. S. O. D. peut faire une réunion à St-Claude et, grâce à sa documentation sur la vie de tous les centres, renseigner exactement l'organisation sur la situation. Les augmentations obtenues par St-Claude sont aussi appliquées dans les centres où le nombre des ouvriers est suffisant pour que fonctionne le syndicat. Et de la discussion sort la conviction que le relèvement du prix de la place tenté par les patrons peut être refusé.

D'autre part, à un projet de création d'Ecole professionnelle de la taille du diamant avec des élèves susceptibles de décentraliser encore plus notre métier, le Secrétariat de l'*« Union Franco-Suisse »* en oppose un autre, engageant la Municipalité de St-Claude à créer

une Ecole dans l'intérêt de l'industrie tout en sauvegardant les intérêts de la collectivité. Et ce dernier projet, non accepté, a cependant l'avantage de faire échouer le premier, dangereux pour la corporation.

Le 15 février 1917, derechef le secrétaire de l'U. F. S. O. D., peut donner des conseils utiles aux organisations en ce qui a trait à leur attitude en face du projet gouvernemental d'impôt sur les pierres précieuses.

En juin 1917, nouvelle augmentation de 10 % et limitation du bénéfice patronal sur la vente du boort obtenus à St-Claude après un arrêt partiel de travail de quelques jours.

Au 1^{er} novembre 1917, nouvelle augmentation de 20 % accordée après revendication.

Paris obtient de son côté une augmentation de 2 francs par jour sur les salaires à la semaine et 15 % sur la tarification. Même augmentation est renouvelée à dater du 1^{er} janvier 1918.

Revendication syndicale de 15 % en avril 1918 et appliquée partout sauf dans les centres inorganisés.

Une tournée est faite dans les centres de l'Ain en avril 1918 par deux délégués de St-Claude.

Toujours en 1918, la tarification est augmentée de 25 %, sur une nouvelle revendication syndicale, à dater du 1^{er} septembre.

Ainsi, durant toute la guerre, il est avéré que malgré la mobilisation du secrétaire de l'U. F. S. O. D. et l'impossibilité pour lui de se rendre dans les centres sauf à St-Claude au cours de ses permissions régulières, notre *« Union »* a pu cependant jouer un rôle efficace et utile grâce à la correspondance et aux rapports entretenus par son secrétariat entre l'A. U. D. et tous les centres organisés ou désorganisés partiellement ou totalement.

C'est grâce aux militants restés à Paris que ce centre a pu profiter en temps voulu de la situation de pléthora incroyable dont bénéficia depuis 1916 et surtout en 1917 et 1918, le commerce et l'industrie des diamants !

C'est grâce au Secrétariat de l'*« Union Franco-Suisse »* que St-Claude fut tenu exactement au courant des possibilités de revendication de meilleures conditions de travail ! L'augmentation globale des années de guerre de 90 % sur les tarifs, a donc sérieusement été facilité à nos camarades par la coordination morale de l'organisme fondé en 1914 sur demande de l'organisation internationale.

Et puis il faut aussi signaler la causerie approfondie sur le métier faite à St-Claude le 28 janvier 1919 par le secrétaire au cours d'une réunion corporative pour faire front à des ballons d'essai lancés par certains patrons pour provoquer une baisse des tarifs sous prétexte de difficultés commerciales.

A la suite de cette réunion, il fut décidé de prévenir officiellement le patronat que l'organisation s'opposerait de toutes ses forces à un rabais quelconque et les bruits de baisse furent enterrés.

Démobilisé le 26 février 1919, le secrétaire reprend son action de propagande normale. De suite, dès le 28 février, une circulaire donnant les tarifs exacts, le prix de la place, celui du boort, la situation du métier, fixant l'action à mener auprès de la Fédération de la Bijouterie pour le rétablissement du Bulletin mensuel, demandant la reprise du paiement des cotisations, fut adressée partout. Et sitôt après une conférence du Bureau de l'A. U. D. tenue à Paris le 24 avril, une nouvelle circulaire plus générale et plus explicative encore vint

avisera les centres des possibilités d'obtention d'une nouvelle augmentation de 20 % qui devait être réclamée partout pour le 15 mai. Cette circulaire indiquait aussi que les tarifs de Paris avaient haussé de 102 % depuis 1914, que partout les salaires devaient et pouvaient être améliorés. De plus une tournée de propagande était prévue et n'attendait que le visa d'un passeport pour être effectuée.

Il faut dire que, durant la guerre, la « Fédération Suisse des Métaux » avait maintenu debout le syndicat diamantaire de Genève et organisé les diamantaires de Bienn. Ces deux organisations s'étaient donc détachées matériellement de l'« Union Franco-Suisse ». Mais des rapports constants furent entretenus entre le Secrétariat de l'« Union » et la « Fédération Suisse des Métaux » devant désormais assurer la charge de l'action diamantaire dans ce pays.

La tarification syndicale portée à 95 % au-dessus du tarif de base ayant été acceptée par le patronat san-claudien et appliquée à la date du 1^{er} juin, l'action de l'« Union » provoqua son application dans tous les centres de la province française dans le courant du même mois. Peu à peu la vie syndicale administrative reprit partout. Le Comité de l'« Union » reconstitué travailla, de concert avec le Conseil Syndical de St-Claude, pour remanier les tarifications de taille et de débrutage par un relèvement de la base et l'application d'un pourcentage unique. Une tournée générale du secrétaire accomplie en juillet 1919, après que fut arrêtée et présentée partout la nouvelle tarification, permit d'enregistrer la réorganisation complète des syndicats locaux et l'entente parfaite pour qu'une action unitaire et définitive se poursuive entre tous les diamantaires organisés, sous la direction de l'Union Franco-Suisse », à laquelle chaque organisation s'engageait de recommencer pour St-Claude, Gex et Taninges et de commencer pour Paris, Nemours, Thoiry, Felletin et Divonne, le paiement de la cotisation mensuelle à dater du 1^{er} août 1919.

Et voilà comment, courant août 1919, fut uniformisée dans tous les centres facturant la taille dite du Jura, une nouvelle tarification que durent aussi appliquer la plupart des petits employeurs des milieux inorganisés.

Le même excellent travail unitaire s'accompagna pour l'imposition de la semaine anglaise de 48 heures.

Avec l'application de la nouvelle tarification, cette dernière se trouva supérieure à l'ancienne de 10 à 15 % suivant les séries remaniées pour la taille et de 10 à 48 % pour le débrutage.

Bien que loin d'être parfaites, il est cependant possible de dire que les nouvelles bases en sont plus rationnelles que les anciennes.

Des revendications furent à nouveau présentées partout en septembre 1919 et en février 1920. Elles s'imposaient, la première par l'augmentation du prix du boort, la seconde par les charges toujours croissantes de la vie chère. Etudiées sérieusement, présentées à tous les patrons de province et à toutes les coopératives, elles aboutirent complètement après quelques velleités insignifiantes de résistance de la part de certains employeurs.

Ces deux revendications portèrent les pourcentages de 40 à 90 % pour le brut plein, de 30 à 60 % et de 18 à 50 % pour les deux séries de scié (tarif de taille) et de 40 à 60 % (tarif de débrutage).

Et c'est ainsi que l'action nationale put être poussée en pleine harmonie par l'« Union

Franco-Suisse » pendant toute la période de prospérité. Et tandis que les tarifs de nos camarades s'amélioraient, la force des syndicats grandissait. Les effectifs montaient. La cotisation syndicale reprise partout après la guerre au taux de 3 francs par mois était fixée à 5 francs par mois. Un Bulletin Diamantaire hedomadaire était publié dans les journaux *Le Jura* et *l'Eclaireur de l'Ain* par le secrétaire. La Fédération de la Bijouterie, aiguillonnée, faisait enfin réapparaître son Bulletin mensuel et, pour aider encore plus la diffusion de la propagande en France et en Suisse, l'A. U. D. chargeait le Secrétariat de l'U. F. S. O. D. d'édition un Bulletin spécial (*Adamas* puis *l'Ouvrier Diamantaire*) à distribuer gratuitement partout et dont elle assumait tous les frais.

C'était trop beau. La crise, la calamiteuse crise commerciale avec tout son cortège de chômage, de misère et de découragement devait arriver et annihiler une grande partie des efforts passés.

Nous comptions nous présenter au Congrès international de Londres avec l'assurance d'avoir réalisé la tâche assignée : mise debout en France d'un organisme syndical assez puissant pour se suffire à lui-même au point de vue propagande et matériel.

Nous dûmes mettre une sourdine à notre enthousiasme. Depuis deux mois déjà, le chômage s'affirmait chaque semaine plus accentué. Cependant rien ne permettait de désespérer, car nos syndicats comprenaient les effectifs suivants :

	1 ^{er} Trimestre 1920	2 ^e Trimestre 1920
Saint-Claude	1.010	1.000
Paris	237	242
Nemours	38	41
Felletin	21	21
Thoiry	72	80
Gex	48	43
Divonne	35	32
Taninges	34	32
	1.495	1.491

1.491 membres de l'« Union Franco-Suisse », c'est-à-dire membres des seuls syndicats français en juin 1920 alors qu'avant la guerre les effectifs syndicaux n'étaient que :

860	pour	St-Claude
130	»	Paris
22	»	Nemours
20	»	Felletin
120	»	Thoiry
15	»	Gex
35	»	Divonne
27	»	Taninges

Au total 1.229

Donc augmentation importante du nombre des syndiqués, bien que l'ignoble guerre ait tué ou mutilé 150 camarades organisés en 1914.

Non seulement les syndicats d'avant guerre étaient renfloués, mais des sections nouvelles : Bourg, Corveissiat, petits centres clandestins, étaient venus à l'organisation syndicale. Et la crise industrielle n'aurait certes pas pu arrêter l'essor du mouvement diamantaire français si elle ne s'était pas transformée en une véritable catastrophe affamant les ouvriers, les mettant à la merci des manœuvres spéculatives des gens qui profitent de toutes les occasions pour faire supporter au travail du producteur les baisses occasionnées par la non absorption par le marché de la marchandise manufacturée.

Une année consécutive de chômage devait diminuer le nombre des corporants et affa-

blir le moral des syndiqués. A nouveau les petites organisations devaient subir la léthargie d'un sommeil prolongé et les grands syndicats perdre de nombreux adhérents acculés à chercher dans d'autres corporations le salaire indispensable pour vivre.

Le chômage partiel suivant le chômage général devait, lui, amoindrir sérieusement les possibilités de résister aux rabais non seulement proposés mais imposés par les négociants d'abord et par les employeurs ensuite.

Aussi il n'y a pas lieu de s'étonner de la capitulation de l'organisation ouvrière devant la réduction de 40 % non pas de la tarification mais du pourcentage majorant précédemment la tarification de base, imposée à Saint-Claude et partout ailleurs fin juillet 1921.

Comment éviter que des ouvriers souffrant d'un chômage complet depuis une année résistent longtemps à l'espérance de travailler un peu en consentant quelques sacrifices sur leurs salaires ?

L'organisation était en voie d'acquérir de la puissance quand la crise survint ; mais elle n'avait encore aucun fonds de résistance au chômage. Tout ce qu'elle pouvait faire, c'était d'enrayer la panique de la baisse en faisant appel à la compréhension individuelle et collective des ouvriers et en protestant énergiquement auprès du patronat.

Et tout n'est pas fini ! La crise continue à sévir. Il faut la puissance morale et matérielle d'une organisation comme l'A. N. D. B. d'Amsterdam et l'aide d'un gouvernement pour résister à un chômage de plus de deux ans. En France nous n'en sommes encore point à cette force. Mais nous pouvons affirmer hautement que, sans leur « Union Franco-Suisse », nos camarades diamantaires subiraient encore une situation beaucoup plus misérable. Malgré les quelques défections individuelles et isolées, c'est le premier chômage conséquent qui a vu se maintenir malgré tout une uniformité aussi sérieuse dans le paiement des tarifs ouvriers.

Nous ajoutons que si nos syndicats ne se divisent pas *localement*, l'« Union Nationale » conservera son autorité.

Et pourtant que sont nos effectifs présents :

Saint-Claude	500
Paris	165
Nemours	24
Felletin	8
Thoiry	48
Gex	30
Divonne	8
Taninges	15
Au total	798

798 membres sur lesquels peut tabler l'« Union », car ne sont pas comptées les deux trentaines de camarades qui, à St-Claude et à Foncine, ont décidé de quitter l'organisation locale, les premiers pour former un petit syndicat adhérent à la Confédération dite unitaire, les seconds pour fonder un groupement syndical d'usine.

En passant, regrettions simplement la détermination de ces camarades et leur séparation momentanée, espérons-le, mais obligatoire, car il n'est pas possible à notre « Union », section nationale de l'A. U. D., d'encourager la division corporative en acceptant dans son sein deux organisations différentes de la même localité ou de la même région si le syndicat en fonction est régional.

Il n'y a dans l'A. U. D. que l'exemple contraire d'Amsterdam toléré parce que de formation antérieure à la fondation de l'organisation internationale et qui, d'ailleurs — cela

a été rappelé au Congrès de Londres à la suite d'une allusion de Van Berckelaer à la campagne d'obstruction à l'action de l'A.D.B., menée par les syndicats catholiques de Belgique — ne forme qu'un seul bloc corporatif dans l'étude et l'application de toutes les questions diamantaires.

Londres a voté une résolution mettant les diamantaires français en demeure de montrer que leur organisation nationale est non seulement capable de défendre les intérêts de ses membres, mais de suffire à sa propre propagande. Le vote de Londres faisait une obligation à l'*"Union Franco-Suisse"* d'assumer, à partir du 1^{er} août 1921, non seulement la moitié des frais de propagande, mais le paiement de la moitié du salaire de son secrétaire. Il l'avertissait aussi qu'à dater du Congrès de Genève de 1922, toute la charge lui incomberait — et ceci sans espoir de recours.

Les membres de l'*"Union"* sont donc au courant des responsabilités en face desquelles ils se trouvent aujourd'hui depuis que leurs délégués ont rendu compte des débats du Congrès de l'A.U.D. Tout cela a été précisé par le secrétaire de l'*"Union"* et dans les réunions et dans *"L'Ouvrier Diamantaire"*. Or, jusqu'à aujourd'hui, le Comité de l'U.F.S.O.D. a bien pris sur lui de décider que la moitié des frais de propagande serait assumée depuis août 1921, conformément à la décision de Londres, mais le Secrétariat a dû fonctionner avec la seule indemnité de 500 francs par mois allouée au permanent par l'organisation internationale. Ceci indiqué dans le rapport pour éviter toute confusion sur le secrétaire qui n'a jamais reçu aucune indemnité de l'*"Union Franco-Suisse"*.

Dans le compte-rendu financier, chacun pourra aussi se rendre compte de la situation particulière du chômage et de la force administrative et cotisante de chaque syndicat par les versements effectués à l'*"Union"* par chacun d'eux.

En somme ce rapport moral permettra à tous les délégués du Congrès et à toutes les organisations de se pénétrer profondément de l'œuvre extrêmement intéressante et utile accomplie par l'*"Union"* créée en 1914 sur invitation de l'Internationale diamantaire — et cela malgré la guerre, malgré la crise qui n'est pas autre chose que la continuation, dans le domaine économique, des conséquences de la catastrophe mondiale.

Actuellement notre crise s'augmente d'un malaise de même origine que celui de 1914.

Les bruts allemands sont tombés aux mains des capitalistes internationaux et vendus par Londres, mais les bruts belges du Congo sont venus, à leur tour, avec leurs prix inférieurs, perturber le marché des bruts et obliger Londres, après une résistance de deux ans, à se départir de sa politique de limitation de la vente et de maintien des prix élevés. Une lutte de baisse entre Londres et Bruxelles serait une nouvelle calamité pour notre métier. La sagesse serait qu'une entente internationale entre les détenteurs des bruts de l'Afrique du Sud et ceux du Congo comme une entente était intervenue en 1914 entre Londres et la Régie Allemande. On dit que des pourparlers sont engagés et en bonne voie. Souhaitons-le de tout cœur. En tout cas, travaillons à renforcer notre mouvement diamantaire et, puisque cela est de toute nécessité, décidons ici même que l'*"Union Nationale des Ouvriers Diamantaires Français"* qui va succéder à l'*"Union Franco-Suisse"* disposera de tous les moyens moraux et financiers pour être prête à résister à

l'apprehension d'un demain qui ne peut pas être plus redoutable que l'époque tragique, douloureuse et pénible vécue de la Conférence de Genève à ce Congrès de Lyon 1922.

Une Union qui, comme celle-ci, a résisté à la guerre et au chômage, qui a montré son activité non seulement par les tournées de propagande de son secrétaire mais par les 1.050 lettres, circulaires ou rapports adressés aux organisations adhérentes, qui a à sa disposition et gratuitement — tout au moins jusqu'au Congrès de Genève — un Bulletin que le Secrétariat et les militants peuvent toujours rendre vivant et intéressant, un organisme tel ne peut que vivre pour le plus grand bien de tous les travailleurs du diamant.

Votre secrétaire, camarades, en terminant ce rapport, est heureux de vous apporter une nouvelle intéressante. Un télégramme qui lui arrive de l'A.U.D. indique que l'entente souhaitée entre Londres et Bruxelles se réalise : Le syndicat de Londres vient d'acheter toutes les marchandises fermées du Congo et à la faculté d'opter pour les autres bruts. Mesure de bon augure qui va atténuer considérablement la concurrence néfaste des détenteurs de brut, relever la confiance des négociants et rassurer le marché. Donc à l'œuvre pour les moissons futures.

(A suivre).

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 26 avril 1922

Présents : Danrez, Perrier, Doyonnax, Ville, Hugonnet, Dalloz. — Excusé : Rey Paul.

Congrès de Lyon. — Les résultats du Congrès sont examinés et le Comité prend les premières mesures d'exécution.

Permanence. — Lecture est donnée d'une lettre décisive du camarade Defougères, par laquelle ce dernier déclare ne pas se sentir la force de volonté nécessaire à l'accomplissement d'une besogne aussi ingrate et aussi importante que celle afférente à la fonction de propagandiste, pour laquelle il avait été désigné par le Congrès. Il regrette l'ignorance et l'inconscience de la masse qui rend cette tâche si difficile. Il pense que les tarifs, baissant encore un peu, feront réfléchir les diamantaires. A ce moment, le permanent trouvera un bon point d'appui pour la propagande utile au renforcement de l'organisation.

Devant une volonté si nettement déterminée, le Comité ne peut qu'enregistrer la démission de Defougères, tout en la regrettant profondément.

Il est décidé de faire procéder immédiatement à un référendum sur la candidature à la permanence du camarade Edmond PONARD, du Syndicat de Saint-Claude.

Bureau administratif. — Sont élus : Ville Léon, président; Perrier Louis, trésorier; Dalloz André, secrétaire-adjoint.

Tarification. — Dès que Saint-Claude aura arrêté définitivement les quelques modifications à réclamer de suite pour la tarification du petit brillantage, le Comité en avisera tous les centres.

Il rappelle que le Congrès fait un devoir à tous les syndicats de lui adresser leur étude d'une révision complète et rationnelle des tarifications, pour arriver à l'uniformité si

possible en France au moment de la reprise de l'activité industrielle.

Séance levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
Arthur DANREZ.

LETTRE DE PARIS

Bien que n'ayant pas réussi à faire admettre nos projets par le Congrès National, c'est sans amertume que nous avons regagné Paris, aussi résolus dans nos idées qu'à notre arrivée à Lyon.

La discussion, toujours très courtoise, personnellement, ne m'a pas éclairé davantage. Pour moi il reste acquis que si les syndicats se trouvent désertés en période de malaise, la cause en est la même pour tous. Chez nous comme dans les autres professions, les ouvriers ne viennent au syndicat que lorsqu'ils supposent que leur présence est utile à nos côtés pour des avantages immédiats.

Viennent les mauvais jours, il ne reste plus que ceux que la foi anime, ceux qui entrevoient que le syndicalisme, dans son ensemble, peut aider ou suffire à mettre debout un monde plus respectueux des droits des travailleurs.

J'ai dit à Lyon que pour ramener avec nous ceux qui se sont remis à l'établi en oubliant de nous aider pour obtenir une situation meilleure, il serait nécessaire de s'inspirer des avantages que le syndicat de Paris donne à ses membres : 30 fr. par semaine pour maladie, 25 fr. par semaine pour chômage.

Peut-on nier que les secours de maladie et de chômage ont leur influence ? Je ne le crois pas, car ils ne sont dédaignés par aucun de ceux se trouvant atteint de ces maux.

Peut-on nier que c'est là le secret de notre fort pourcentage (plus de 90 %) de syndiqués, après une crise sans précédent qui laisse seulement, après deux ans, la moitié des diamantaires à l'atelier ?

Je soutiens que ces avantages réels — les seuls ayant force d'attraction supérieure sur les théories sociales — ont donné ce résultat : à Paris — de même qu'à Amsterdam ainsi que nous l'avons lu dans ce journal — les ouvriers restent fidèles à l'organisation.

En restant dans les cadres du Syndicat, il est moins facile de se laisser surprendre par les propositions patronales et, partant, les ouvriers sont plus disposés à se regimber contre toutes les atteintes aux avantages acquis.

C'est pourquoi notre esprit est à peine chagrin de ne pas avoir réussi dans nos vues. Nous savons que ce n'est que partie remise. Les camarades de province y songeront encore à nos idées, et nous ne désespérons pas que le Syndicat de Paris fasse école dans bien des esprits.

Seulement ce sera du temps de perdu et la propagande pour le recrutement un peu moins féconde en résultats.

Car nous aurions pu commencer de suite dans le sens indiqué ci-dessus ; c'était de la bonne semence qui ne demande qu'à germer dans les cerveaux attardés comme dans ceux déjà cultivés.

Nous pensons que l'autonomie momentanée devait nous être utile pour asséoir notre programme : attirer tous les ouvriers au Syndicat par la création de caisses de maladie et de chômage en premier lieu ; nous tenir éloignés des querelles stériles et fatigantes, laisser passer l'orage et, par suite de l'apaisement inévitable, nous appliquer au recollage des forces ouvrières.

Nos idées subiront un temps d'arrêt, puisqu'il a semblé bon à nos camarades de province de supporter les charges d'une Fédération. Nous verrons bien qui se lassera à payer. Quant à nous, nous ne nous payons pas de théories, connaissant l'égoïsme humain, qui est à intéresser, si l'on veut aboutir par la coordination de cet égoïsme à remonter nos forces syndicales et les salaires.

Espérons que la résolution prise à Lyon sur la mise au point de nos tarifs sera prise à cœur par chacun et que bientôt, les circonstances aidant, les diamantaires de France regagneront leur position d'avant garde qui faisait l'envie des travailleurs des industries diverses.

Voilà donc en quoi se renfermait notre corporatisme exposé et discuté à Lyon. Nos idées philosophiques et sociales nous les remissons momentanément pour nous consacrer seulement aux besoins immédiats des diamantaires. Nous fûmes battus, mais contents quand même et amis nous sommes partis, car, dans la pratique, nos méthodes se différencient bien peu. Le corporatisme a toujours fleuri chez nous, et les diamantaires en savourent encore ses plus beaux fruits. Seulement nous voulions vous en donner de plus beaux encore sans plus de fatigue et de débours trop grands.

Qui vivra verra, le temps sera notre juge.
Gaston TILLOU.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères continuent à subir l'influence des bruits divers circulant autour des possibilités d'amélioration du marché des pierres précieuses.

La *De Beers* a laissé espérer ce mois d'avril une proche reprise du paiement de ses dividendes. Par contre la *New-Jagersfontein* annonce que la dépression continue du marché diamantaire met son Conseil d'Administration dans l'impossibilité de déclarer un dividende pour l'année terminée le 31 mars 1922, alors qu'il avait été réparti 5 shillings pour 1920-1921 et 12 shillings pour 1919-1920.

La *De Beers* est donc passée de 496 au 25 mars à 520 au 13 avril pour retomber autour de 500 au 25 avril tandis que la *Jagersfontein*, cependant toujours plus ferme passait de 109 à 104,50 dans le courant du mois.

La *Premier Diamond* paiera à ses actionnaires pour le semestre finissant au 30 avril un dividende de 6 shillings 3, soit 125 %.

La production de l'Union Sud Africaine en 1921 a été de 806.643 carats estimés 3.103.448 livres sterling contre 2.547.017 carats et 14.762.899 livres en 1920.

Le prix par carat vendu est tombé de 117 shillings en 1920 à 81 sh. 7 en 1921 — prix cependant supérieur à celui de ces dix dernières années exception faite pour 1920 et 1919 où le prix était déjà monté à 101 shillings.

La *Premier* et la *Jagersfontein* n'ont vendu que le 1/3 de leur production alors que les mines de Kimberley et du Cap ont écoulé plus de carats qu'elles n'en produisirent dans l'année. Ce sont aussi les produits de ces deux dernières régions qui obtinrent les meilleurs prix (94 sh. 2 p) pendant que ceux du Transvaal n'atteignaient que 75 sh. 7 p. et ceux d'Orange 58 sh. 9 p.

* * *

L'accord espéré dans notre chronique de mars entre Londres et Bruxelles s'est réalisé. La *Forminière* (Société Internationale Forestière Minière du Congo) a conclu un marché avec la *Anglo American Corporation* (The Consolidated Diamond Mines of South-West Africa Limited) par lequel cette dernière Compagnie est acquéreur pour un an de tous les diamants du Congo, à l'exception de quelques qualités inférieures (cédées déjà à un autre consortium anglais) et trois petites variétés moins importantes représentant en tout 15 à 20 % de la production entière. D'autre part ces trois variétés non achetées ne peuvent être vendues qu'aux prix fixés par la *Anglo-American Corporation*.

Cette *Anglo-American Corporation* n'est pas autre chose que la Société qui exploite tous les anciens diamants allemands du Sud-Ouest africain et qui, d'accord avec la *De Beers*, la *Premier*, la *Jagersfontein*, fait tout vendre par le Syndicat de Londres.

Donc Londres possède actuellement tout le contrôle de la production diamantifère. Les craintes de concurrence à coups de baisse du prix des bruts sont écartées. Le négocie se trouve rassuré. Mais le marché, qui, à la suite de cet accord, semblait, au début d'avril, donner des espérances, vient de tomber complètement à plat. Fêtes de Pâques, dit-on. Oui, il y a cette cause accidentelle connue, prévue, mais ce n'est qu'une incidente dans la recrudescence présente du marasme. La cause réelle, profonde, c'est la situation politique et économique mondiale. Voilà le nœud qui paralyse l'essor de toute la vie commerciale et industrielle en général et qui étrangle plus particulièrement un commerce de luxe comme celui du diamant.

Qu'intervienne une entente internationale pour stabiliser les changes, pour faciliter la reconstruction et la reconstitution des pays économiquement anéantis, pour ré-infuser de la vie là où tout meurt..... et la crise diamantaire prendra fin. Alors non pas 30.000 ouvriers mais 23.000 ouvriers, c'est-à-dire 11.000 de plus qu'actuellement pourront être employés régulièrement et normalement dans les tailleries de diamant pour alimenter un marché qui retrouvera tout aussi normalement ses débouchés.

Les difficultés de Gênes ne sont pas étrangères à l'augmentation de la crise de Pâques. Mais c'est en une conférence internationale future aboutissant qu'il faut placer tous les espoirs d'une solide reprise des affaires.

A. D.

Dans les Centres

FRANCE

St-Claude. — Une recrudescence sérieuse du chômage a été enregistrée dans la région san-claudienne durant tout le mois d'avril.

— Le Syndicat s'est fait représenter au Congrès de « l'Union des Syndicats Ouvriers du Jura » tenu à Morez les 16 et 17 avril par le camarade Danrez.

Gex. — Ici 41 ouvriers ont été occupés en avril. Un peu de scié et beaucoup de clivage.

Divonne. — Le Syndicat est sorti de sa léthargie malgré le chômage qui sévit toujours très fortement. 8 ouvriers sont occupés. Les cotisations arriérées ont été payées et l'organisation est en règle avec l'A. U. D. et l'U. F.

S. O. D. Le nécessaire a été fait auprès de la Fédération de la Bijouterie et de l'U. D. de l'Ain pour renouer sérieusement les liens confédéraux. Ont été nommés : Ernest Regard, secrétaire et Albert Gonseth, trésorier.

Felletin. — Une réunion corporative a été faite le 5 avril par le camarade Danrez. Les quelques non syndiqués travaillant étaient présents. Après l'exposé intéressant du permanent, 6 sur 8 donnèrent leur adhésion au Syndicat.

Nemours. — Rien de changé à la situation. Les ex-moniteurs de l'Ecole Professionnelle *Vincent et Mermet*, qui, bien qu'ayant touché un salaire fixe de 800 francs pendant la crise, se sont toujours dérobés au paiement de la cotisation, sont mis à l'index de l'organisation syndicale. Avis aux centres organisés.

Paris. — Situation de travail sans grand changement. Le Conseil Syndical va proposer à l'Assemblée générale de désigner une Commission chargée d'étudier la révision des tarifs dans l'esprit du Congrès de Lyon. Le Conseil a approuvé l'attitude de ses délégués aux Congrès de la Bijouterie et de l'U. F. S. O. D. Il tient à remercier les directeur et contremaître de l'usine Asscher d'avoir tenu à participer avec le personnel à l'œuvre de solidarité en faveur de la Russie affamée.

HOLLANDE

Amsterdam. — Situation toujours extrêmement mauvaise. Le nombre des ouvriers occupés reste toujours autour des 2.000 seulement toutes branches comprises.

BELGIQUE

Anvers. — Le chiffre des chômeurs a augmenté d'un millier en avril sur le chiffre du début de mars.

ALLEMAGNE

Les diamantaires allemands bénéficient de la dépréciation de leur monnaie. La baisse du mark y a totalement supprimé le chômage.

Statistique des Syndiqués des Ouvriers Occupés et des Chômeurs

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 19 au 25 mars 1922 ...	2.210	5.642
Du 26 mars au 4 avril ...	2.143	5.526
Du 2 au 8 avril	2.156	5.500
Du 9 au 15 avril	2.170	5.480

	Syndiqués	Chômeurs
Du 6 au 11 mars 1922 ...	9.801	1.378
Du 12 au 18 mars	9.824	1.476
Du 19 au 25 mars	9.683	1.623
Du 26 mars au 1 ^{er} avril	9.666	1.932

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam à la date du 21 avril donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 21 avril)
Boort	le carat	8.90 36.31
Débris de cliveurs	—	7.12 29.04
Eclats	—	3.56 14.52
Poudre pure	—	3.56 14.52

 LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.